

<https://enseignants.se-unsa.org/Enseignants-de-NSI-le-SE-Unsa-ecrit-au-ministre>



Enseignants de NSI : le SE-Unsa écrit au ministère

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mardi 7 septembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Quel avenir pour les personnels qui enseignent la NSI sans agrégation informatique ou Capes NSI ? La question est posée à l'heure où l'attractivité de ces nouveaux concours semblent se confirmer. Devront-ils changer définitivement de discipline à terme ou seront-ils considérés comme des enseignants bivalents ?

Afin de lever cette ambiguïté, le SE-Unsa écrit au ministère.

[> > Lire notre courrier](#)

L'inquiétude est forte *a fortiori* quand on sait que la NSI est un enseignement de spécialité et que donc le volume horaire dépend du choix ou non des élèves. Aussi, les temps pleins dans cette discipline ne vont pas nécessairement de soi dans tous les établissements.

En 2019, des collègues se sont portés volontaires et se sont formés pour relever le défi inhérent à la création de cet enseignement (ainsi que de celui de SNT en seconde) qui a vu le jour avec la réforme des lycées. Leur investissement ne peut être balayé d'un revers de manche. Il ne doit pas être synonyme de déstabilisation et ne doit pas se faire à leurs dépens.

Pour le SE-Unsa, la mobilité professionnelle doit être favorisée et sécurisée. Ce n'est qu'à ce titre que les personnels oseront diversifier leur parcours.